



# PRÉFET DES CÔTES- D'ARMOR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 9 novembre 2023

17h00

### Suites de la tempête CIARAN Point de situation de la préfecture des Côtes-d'Armor

Ce jeudi 9 novembre, les services de l'État, les collectivités locales, les opérateurs et les associations de sécurité civile poursuivent leur mobilisation pour un retour à la normale le plus rapide possible.

#### Réseau électrique :

Les équipes d'Enedis, appuyées par des renforts de toute la France et de l'étranger mettent tout en œuvre pour rétablir la situation dans les meilleurs délais.

Plus de 96 % des foyers privés d'électricité le 2 novembre ont été rétablis. A 08h00 ce jeudi 9 novembre, Enedis dénombrait encore 6 000 clients à réalimenter dans le département, correspondant la plupart du temps à des situations nécessitant des réparations complexes et/ou périlleuses, au vu des dommages causés par la tempête Ciaran, supérieurs à celle de 1999. Une équipe d'urgence est mobilisée, avec plusieurs centaines d'interventions réalisées depuis le début de la crise.

Après rétablissement du réseau électrique, il peut être nécessaire de redémarrer le compteur Linky. Enedis met à disposition des particuliers une vidéo expliquant la marche à suivre :

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=3&v=iokpASNaOgk&embeds\\_referring\\_euri=https%3A%2F%2Ftwitter.com%2F&source\\_ve\\_path=MjM4NTE&feature=emb\\_title&fbclid=IwAR0avo323RBBDPdQt4kzBmBsrxYcqyEDH9h7BiAsRarasT5qkXbmZfvjMk](https://www.youtube.com/watch?time_continue=3&v=iokpASNaOgk&embeds_referring_euri=https%3A%2F%2Ftwitter.com%2F&source_ve_path=MjM4NTE&feature=emb_title&fbclid=IwAR0avo323RBBDPdQt4kzBmBsrxYcqyEDH9h7BiAsRarasT5qkXbmZfvjMk)

#### **Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle**

Place du général de Gaulle  
22023 Saint-Brieuc Cedex 1  
Tél : 06 70 43 10 63

Mél : [pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr)

[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

 Prefet22  Prefet22

Enedis rappelle aux usagers que la plus grande prudence reste de mise : restez à distance des fils électriques tombés au sol. Un numéro de téléphone dédié au dépannage des particuliers est à disposition : 09 726 750 22.

Depuis le 8 novembre, le réseau électrique à haute tension (20.000 volts) est rétabli dans tout le département. Les établissements sanitaires et médicaux sociaux, ainsi que les capacités d'alimentation en eau potable sont également rétablies. Les personnes à haut risque vital (PHRV) continuent à faire l'objet d'un suivi particulier d'Enedis, en lien avec les services de l'État et les collectivités territoriales.

#### Téléphonie :

Malgré une nette amélioration dans certains secteurs, les dégâts constatés sur les infrastructures téléphoniques sont considérables et nécessitent toujours des travaux très importants de la part des opérateurs, en particulier dans le Kreiz Breizh et le Trégor.

#### Réseau routier :

Il reste encore quelques routes non praticables sur le réseau routier départemental. Consultez le site internet <https://inforoutes22.cotesdarmor.fr/> pour connaître les conditions de circulation dans le département.

#### Établissements scolaires :

Ce jeudi 9 novembre, des travaux de rétablissement du réseau électriques sont toujours en cours dans la commune de Plussulien. Une réouverture de l'école est attendue pour demain. Les élèves et leurs familles seront prévenus des dispositions les concernant par les services de l'Education nationale.

#### Informations et conseils de sécurité à l'attention du grand public :

France Assureurs rappelle que le délai de déclaration auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant le sinistre a été étendu exceptionnellement à 30 jours dans le cas de la tempête CIARAN, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

La fréquentation des massifs forestiers du département est toujours interdite jusqu'à nouvel ordre. Une cellule de crise régionale dédiée est activée. La préfecture rappelle que l'arrêté du 3 novembre portant interdiction temporaire d'accès aux massifs forestiers ne s'applique pas

aux autres espaces naturels du département, qui restent accessibles pour les activités habituelles (loisir, chasse, etc), dans le respect des règles et consignes de sécurité en vigueur.

La fréquentation des sentiers littoraux reste quant à elle très fortement déconseillée, en raison des risques d'affaissement.

La préfecture appelle la population à la plus grande vigilance concernant l'usage de groupes électrogènes, en lien avec le risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

La plus grande prudence reste elle aussi de mise dans les éventuelles opérations de réparation ou d'entretien des propriétés.

Enfin, il convient d'appeler les numéros d'urgence avec discernement.